



Le PSLA : un dispositif pour le primo-accédant qui permet l'accès à la propriété

Le Prêt Social Location-Accession (PSLA) vise à encourager l'accès à la propriété en vous permettant de tester, pendant un temps donné (deux ans), votre capacité d'achat avant de vous engager définitivement.

Pour bénéficier de ce dispositif, vous devez répondre à deux conditions liées à la composition de votre ménage :

- ne pas dépasser le montant maximum du plafond de ressources (voir ci-dessous)
- respecter des conditions d'occupation.

Le PSLA : un dispositif qui encourage le parcours résidentiel

La demande est conditionnée à la corrélation entre la typologie du logement et la composition de la famille.

- 1** Vous renseignez ce dossier et le soumettez aux services de Vannes Golfe Habitat
- 2** Les services de V.G.H étudient votre candidature en fonction de votre capacité contributive et de l'adéquation entre la composition familiale et le logement.
- 3** Votre dossier est validé comme recevable par Vannes Golfe Habitat en vue d'une présentation en Commission d'attribution. Dans le cas contraire, V.G.H. vous informe de la fin de la procédure.
- 4** La commission d'attribution positionne votre dossier suivant un rang (rang 1, rang 2, rang 3....)
- 5** Votre dossier est validé par notre partenaire bancaire.
- 6** Vous signez un contrat préliminaire de réservation, en attente de la livraison.
- 7** A la livraison, vous emménagez dans votre logement neuf et signez un contrat de location-accession devant un notaire.
- 8** Pendant la phase locative, vous versez une redevance composée d'un loyer et d'une part acquisitive.
- 9** Au terme de la phase locative (1 an minimum, 2 ans maximum), vous achetez votre logement en levant l'option. L'acte de vente est signé devant notaire.

Votre dossier de candidature «location-accession»

Le PSLA (Prêt Social Location-Accession) : un dispositif soumis à conditions de ressources

Plafond de ressources PSLA

(montant maximum des Revenus Fiscaux de Référence en fonction du nombre de personnes occupant le logement)

1 pers. :	24 740 €
2 pers. :	32 990 €
3 pers. :	38 160 €
4 pers. :	42 284 €
5 pers. :	46 398 €

Pour un nombre d'occupants dans le futur logement supérieur à 5, merci de bien vouloir nous contacter.
Plafonds indiqués sous réserve de parution du décret officiel.

Le PSLA : un dispositif sécurisant pour l'acquéreur

A l'issue de ce parcours, vous achetez le bien proposé par Vannes Golfe Habitat

- Vous pouvez demander le transfert du PSLA auprès de votre organisme bancaire
- Vous pouvez également demander des prêts complémentaires, PTZ ou prêt classique.
- Vous choisissez librement l'offre de prêt qui vous convient.
- Vous devenez propriétaire et bénéficiez de l'exonération de la taxe foncière jusqu'à la 15e année après l'année de livraison de votre bien.

Un événement indépendant de votre volonté ne vous permet pas de devenir propriétaire

- Les sommes versées au titre de la «part acquisitive» vous sont restituées, minorées d'une indemnité d'occupation.
- Vous devez quitter le logement, Vannes Golfe Habitat vous fait des propositions de relogement (3 propositions max)

Faisons connaissance...

	DEMANDEUR 1	DEMANDEUR 2
ETAT CIVIL		
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Commune de naissance		
Téléphone		

VOTRE SITUATION

Cochez ici la case qui correspond à votre statut au moment de la demande

- Célibataire Vie maritale Marié(e) Divorcé(e)
 PACSé(e) Veuf (ou veuve)

SI VOUS AVEZ DES ENFANTS (nés ou à naître)

Nombre d'enfants à charge	
Année de naissance du 1er enfant	
Année de naissance du 2nd enfant	
Année de naissance du 3ème enfant *	
Si vous attendez un enfant, inscrivez ci-contre la mention "oui"	
Inscrivez ci-contre la date de naissance prévue	
S'il s'agit d'une naissance multiple, inscrivez ci-contre le nombre d'enfants à naître pour cette grossesse	

* : au delà de trois enfants, merci de joindre à cette demande une feuille avec les précisions complémentaires

	DEMANDEUR 1	DEMANDEUR 2
VOTRE ACTIVITE		
Votre profession actuelle		
Votre commune de travail		
Votre statut**		

** : exemples : « CDI », « Agent Public », « CDD », « Stage », « Intérim », « Artisan, commerçant, profession libérale », « Chômage », « Retraité(e) », « Autre »

Référence du/des programmes sur lequel (lesquels) vous vous portez candidat***

*** : pour connaître ces communes, reportez-vous aux fiches qui sont jointes à ce dossier et qui vous présentent les programmes en cours.

Vos revenus et charges

	DEMANDEUR 1	DEMANDEUR 2
REVENUS MENSUELS NETS EN EUROS		
Salaire ou revenu d'activité		
Revenu de Solidarité Active (RSA)		
Prime d'activité		
Retraite		
Allocation chômage / indemnités		
Allocations familiales		
Allocation Adulte Handicapé (AAH)		
Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (AEEH)		
Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)		
Prestation Accueil Jeune Enfant (PAJE)		
Allocation de minimum vieillesse (ASPA)		
Pension alimentaire reçue		
Pension d'invalidité		
Autres revenus (hors AL ou APL)		
CHARGES MENSUELLES EN EUROS		
Prêt(s) en cours		
Pension(s) alimentaire(s) versée(s)		

Votre logement actuel, pour vous contacter

Votre adresse complète	
Merci de préciser ici, pour ce logement, si vous êtes :	<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire (précisez alors le nom de votre bailleur) :
Montant de votre loyer actuel en Euros*	
Montant de l'APL reçue pour ce logement**	
Vous êtes demandeur HLM ? Inscrivez ici votre n° unique	

* : hors charges / ** : si vous n'êtes pas bénéficiaire de cette allocation, merci d'indiquer « nc »

En déposant cette demande, vous attestez l'exactitude des informations mentionnées dans ce document et vous vous engagez à signaler tout changement de situation qui viendrait modifier les renseignements fournis.

Datez et signez ci-dessous (demandeur et personne associée au projet)

N'oubliez pas de joindre à votre dossier :

Identité - famille :

Pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) pour chacune des personnes majeures.

Avis d'imposition (N -1 et N-2) pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement ou à défaut avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu.

Situation familiale : marié (e) : livret de famille ou document équivalent attestant du mariage ; pour un Pacte Civil de Solidarité (PACS) : attestation d'enregistrement du PACS ; enfant attendu : certificat de grossesse attestant que la grossesse est supérieure à douze semaines ;

Montant des ressources mensuelles :

Salarié : bulletins de salaire des trois derniers mois ou attestation de l'employeur ;

Non-salarié : dernier bilan ou attestation du comptable de l'entreprise évaluant le salaire mensuel perçu ou tout document comptable habituellement fourni à l'administration ;

Retraite ou pension d'invalidité : notification de pension ;

Allocation d'aide au retour à l'emploi : avis de paiement ;

Indemnités journalières : bulletin de la sécurité sociale ;

Pensions alimentaires reçues : extrait de jugement ou autre document démontrant la perception de la pension ;

Prestations sociales et familiales (allocation d'adulte handicapé, revenu de solidarité active, allocations familiales, prestation d'accueil du jeune enfant, complément familial, allocation de soutien familial...) : attestation de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) / Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Financement de votre projet d'acquisition :

Pré-accord ou plan de financement de votre banque ou de l'ADIL.



4 rue Cdt Charcot
CS 82056
56002 VANNES Cedex
02.97.63.21.11

« En application de la loi Informatique du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par VANNES GOLFE HABITAT dans le cadre du traitement des dossiers de candidatures de Location-Accession. La base légale du traitement est l'intérêt légitime de VANNES GOLFE HABITAT d'organiser les parcours résidentiels.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : VANNES GOLFE HABITAT - Pôle activités locatives.

Les données sont conservées pendant (à fixer) NB : Durée raisonnable 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter VANNES GOLFE HABITAT à l'adresse suivante : contact@vgh.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. »